

Mende, le 1^{er} octobre 2012

La directrice académique des services de
l'éducation nationale
Directrice des services départementaux de
l'éducation nationale de la Lozère

à

Mesdames et Messieurs les personnels
enseignants du premier degré

Objet : Demandes d'affectation sur un poste adapté pour la rentrée scolaire 2013/2014
Références : Décret N°2007-632 du 27 avril 2007

Division des Ressources
Humaines et des Emplois du 1^{er}
degré

Affaire suivie par
Géraldine Milot Ausset

Téléphone
04 66 49 51 07

Télécopie
04 66 49 15 81

Courriel
gmilot-ausset
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Rue de Chanteronne
BP22
48000 Mende

J'ai l'honneur de vous informer des modalités relatives aux demandes d'affectation sur postes adaptés au titre de l'année scolaire 2013/2014.

1) L'affectation sur poste adapté :

L'affectation sur un poste adapté est un dispositif ayant pour objectif d'apporter une aide aux personnels rencontrant des difficultés de santé afin de leur permettre de poursuivre ou de reprendre une activité professionnelle. Elle ne constitue pas une perspective définitive en elle-même et doit s'inscrire dans une démarche d'élaboration d'un projet professionnel construit en lien avec les services académiques.

La période effectuée sur un poste adapté peut être plus ou moins longue selon les cas. Ainsi, le dispositif distingue l'affectation sur un poste de courte durée, prononcée pour une durée d'un an renouvelable dans la limite d'une durée maximale de 3 ans, et l'affectation sur un poste de longue durée prononcée pour une durée de 4 ans renouvelable sans limite.

Le lieu d'exercice professionnel pour l'affectation sur poste adapté est choisi en fonction du projet professionnel.

En outre, l'agent bénéficiant de ce dispositif est intégralement affecté sur un poste adapté mais peut bénéficier d'un allègement de service.

2) Le dépôt des candidatures :

Les personnels intéressés par une première affectation ou un renouvellement de leur affectation sur un poste adapté pour l'année scolaire 2013/2014 doivent adresser une demande manuscrite à la division des ressources humaines et des emplois du 1^{er} degré de la direction des services départementaux de l'éducation nationale avant le :

Mardi 6 novembre 2012, délai de rigueur.

Cette demande doit être accompagnée du formulaire ci-joint dûment renseigné ainsi que d'un certificat médical (sous pli cacheté) récent détaillant la nature de la maladie et les difficultés ou l'incapacité qu'elle entraîne dans l'exercice des fonctions.

3) L'examen des candidatures :

Les personnels ayant déposé une candidature seront alors conviés pour un entretien avec Madame Muriel Tamagna, assistante sociale des personnels, Madame Anne Narboni, médecin conseiller technique auprès de Monsieur le recteur.

En outre, un examen attentif des demandes sera effectué dans le cadre de groupes de travail départementaux et académiques afin de déterminer la suite à dossier à celles-ci.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Caroline Lombardi-Pasquier

